



**Informations diverses : *locations, affichages, locations, services, autres.***

**POLITIQUE D’AFFICHAGE DE L’AGEFLESH**

1. Les affiches doivent être préalablement obtenir le sceau d’approbation de l’AGEFLESH. (Présentez-vous au local de l’AGEFLESH, le A4-053)
2. Les affiches doivent concerner les étudiantes et étudiants de la FLSH, et ne doivent contenir aucun propos discriminatoire.
3. Il est interdit d’afficher un logement à louer ou à partager.
4. Les affiches d’entreprises privées ne sont pas acceptées.
5. Les affiches doivent être d’une grandeur maximale de 11 x 17.
6. Les affiches ne doivent en aucun cas masquer la politique d’affichage.
7. Il est interdit d’apposer une même affiche plus d’une fois sur un babillard.
8. La durée maximale de l’affichage de l’annonce est d’une session.
9. Il est interdit d’agrafer les affiches.

## **RETIRER LES ASSURANCE DE SA FACTURE ÉTUDIANTE**

### **FEUS (étudiant-e-s au 1<sup>er</sup> cycle)**

Les étudiant-e-s peuvent se désister ou modifier la couverture des assurances à partir du site Internet [santeetudiante.com](http://santeetudiante.com).

La période de modification pour le trimestre d'automne est du 15 septembre au 15 octobre. Pour les étudiantes et étudiants nouvellement admis au trimestre d'hiver, le retrait peut être fait entre les 15 janvier et 16 février. Il est aussi possible d'obtenir de l'information par téléphone au 1-877-795-4424.

Les étudiants facturés à l'Université après le 1<sup>er</sup> octobre ne seront pas inscrits au régime avant le trimestre d'hiver. Les nouveaux étudiants admis au trimestre d'hiver et inscrits à l'Université après le 1<sup>er</sup> février ne seront pas inscrits au régime avant l'année scolaire suivante.

1- Aller sur le site : [santeetudiante.com](http://santeetudiante.com)

2- Choisir Université de Sherbrooke (FEUS)

3- Dans le menu à droite, cliquer sur l'onglet « période de changement de couverture ».

Durant les périodes concernées, pouvez soumettre une demande de retrait ou d'inscription familiale. Cliquez sur le menu de droite pour les options inscription familiale et changement de couverture.

## **DÉSISTEMENT DES FINO**

Les frais institutionnels non obligatoires (FINO) peuvent faire l'objet d'un désistement. La procédure varie selon les frais et doit être effectuée avant la date limite de chaque trimestre.

### *Dates limites*

Trimestre d'automne: 15 octobre

Trimestre d'hiver: 15 février

Trimestre d'été: 15 juin

1- Aller sur le site : <https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/frais-scolaire/fino/desistement-fino/>

2- Cliquer sur le lien en vert « formulaire de demande de renseignements ».

3- Choisir l'option : *Je suis étudiante ou étudiant à l'UdeS. J'ai un matricule et un CIP.*

4- Dans le champ intitulé *Choisissez l'objet de votre question ou demande*, choisissez l'option *Désistement à des frais institutionnels non obligatoires (FINO) ou facultatifs*. Cochez le ou les frais auxquels vous ne voulez plus contribuer.

5- Répéter les étapes pour les frais technologiques et pour le maintien à la communauté internationale.

## **RÉVISION DE NOTE**

Les révisions de note se font en collaboration avec l'exécutant-e de l'AGEFLESH qui est responsable aux affaires académiques.

1. Remplir le formulaire
2. Rencontre confidentielle
3. Prise d'information
4. Élaborer une stratégie liée au cas de la plainte
5. Suggérer à l'étudiant-e de l'accompagner dans les démarches et de rencontrer les personnes concernées avec elle ou lui.
6. Effectuer le suivi du dossier
7. Lorsque terminé, détruire toutes les informations liées au formulaire de plainte.

## **DONS**

### **Critères d'admissibilité :**

- Remplir le formulaire de dons de l'AGEFLESH avant la date limite

### **Critères de sélection :**

- Nombre d'étudiants participants
- Nombre de départements rejoints
- Durée du projet
- But visé par le projet
- Envergure du projet
- Les projets de nature pédagogique seront privilégiés

Le montant accordé aux divers projets reste à la discrétion du conseil d'administration de l'AGEFLESH.

Les dons doivent servir à des activités pour les étudiant-e-s et non pour une forme de publicité ou de party quelconque, qui devraient être financés par le/les départements concernés.

## **CLEF DU SALON DE LA FLESH**

Il est possible d'emprunter la clef du salon de la FLESH si les conditions suivantes sont respectées :

- La consommation et la vente d'alcool sont interdites dans le salon de l'AGEFLESH, sauf dans le cas de la possession d'un permis d'alcool approprié et d'une entente avec la faculté.
- Pour des raisons techniques, il est interdit d'utiliser à pleine capacité les plaintes électriques se trouvant dans le bar. Dans le cas où des bris techniques surviendraient suite à une surconsommation d'électricité, les frais de rétablissement et/ou de réparation seront assumés par le groupe et les personnes responsables de l'activité.

## **DIVERS**

D'autres services sont également offerts par l'AGEFLESH.

- Location d'un local à des fins de réunions.
- Café à contributions volontaires. (Le café ainsi que les machines sont nouveaux de 2017 et proviennent de la compagnie Vittoria à Sherbrooke).
- Un téléphone
- Deux ordinateurs (Un nouvel ordinateur est présent depuis mars 2017)
- Impressions à contributions volontaires (copies couleur = payantes)
- Une exécutante ou un exécutant en permanence du lundi au jeudi de 9hrs à 16hrs pour répondre à vos questions.